

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 428

26 février 2009

### SOMMAIRE

Alamea Investments SA .....	20525	Igloo S.A. ....	20521
Alapco Luxembourg Holding S.A. ....	20540	International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	20543
Alapco Real Estate Development S.A. ...	20528	Jovira Investments S.A. ....	20504
Altafin S.à r.l./BV .....	20528	Kalea Investments SA .....	20525
ARCHAND Capital Investments S.à r.l. .....	20516	Lance (SPF) SA .....	20499
Art Management S.à r.l. ....	20527	Lavanco Holding S.A. ....	20525
Back Up International Holding S.A. ....	20540	Makitapen S.à r.l. ....	20517
Back Up Services S.A. ....	20540	Maxtor Luxembourg S.à r.l. ....	20542
Baroo Energy Holding S.A. ....	20521	Montigny Finance S.à r.l. ....	20521
Bio-Products and Bio-Engineering S.A. ...	20520	Montigny Finance S.à r.l. ....	20521
BT Global Services Luxembourg S.à r.l. .....	20502	MSTC S.à r.l. ....	20514
Calzalux S.A. ....	20541	NAP s.à r.l. ....	20526
Carrelages Wedekind S.A. ....	20502	Netjets Luxembourg Holding Company S.à r.l. ....	20504
Cedar Logistics S.A. ....	20526	Oak Logistics S.A. ....	20526
Cedar Logistics S.à r.l. ....	20526	Oak Logistics S.à r.l. ....	20526
CM21 Participations .....	20527	Overpack Holding S.A. ....	20543
CM21 Participations .....	20527	Overpack Holding S.A. ....	20543
Connaught Luxembourg S.A. ....	20502	Pharmakon S.à r.l. ....	20544
Construction Finance International Hold- ing S.A. ....	20498	Pizzeria Rossini .....	20544
Elati Holding S.A. ....	20542	Project Minerva Holding S.à r.l. ....	20514
Ernst & Young International Pension Sche- me .....	20527	RCP 8 (Lux) S.à r.l. ....	20522
Ernst & Young International Pension Sche- me .....	20539	Standard S.A. ....	20541
Fairchild Participations S.A. ....	20542	Swan Holding S.à r.l. ....	20520
Financière Daunou 7 S.à r.l. ....	20541	Urbano Peinture S.A. ....	20541
Founty Invest S.à r.l. ....	20522	Volcano Investments S.à r.l. ....	20499
Friction Industries Consulting s.à r.l. ....	20522	Voyages Vandivinit S.à r.l. ....	20544
Igloo S.A. ....	20514	Wheels Communication S.A. ....	20542
		Zone Opportunities Experts S.A. ....	20526
		Zoom S.A. ....	20544

**Construction Finance International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.333.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

## IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft "PUNTA PLATA CORPORATION", mit Sitz in Victoria, Mahe, Francis Rachel Street, Oliaji Trade Centre, 1st floor, Suite 13, eingetragen im Gesellschaftsregister von Victoria, Mahe (Republik der Seychellen) als International Business Company unter der Nummer 016837,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Jean Paul KILL, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

Der Komparent, namens handelnd wie hiervor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft "CONSTRUCTION FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A.", mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 49.333, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitz in Bettemburg, am 17. November 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 83 vom 1. März 1995,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 12. Februar 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 814 vom 29. Mai 2002.

II.- Dass das Gesellschaftskapital zweiunddreißigtausendfünfhundert Euro (32.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in dreizehn (13) Aktien mit einem Nennwert von zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- EUR) pro Aktie.

III.- Dass die erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, alleinige Aktieninhaberin (die "Alleingeschafterin") der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Alleingeschafterin beschließt die Gesellschaft, rückwirkend zum 31. Dezember 2008, aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Alleingeschafterin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Alleingeschafterin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Inhaberaktien annulliert worden sind.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire, aufbewahrt werden.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: KILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/412. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 4. Februar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020428/231/54.

(090021219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Volcano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.807.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 12 janvier 2009, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Roeland P. Pels, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 15 juillet 2008;
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 15 juillet 2008.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009020009/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Lance (SPF) SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 144.462.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Atttert,

A comparu:

La société à responsabilité limitée ABH FIDUCIAIRE Sàrl, établie et ayant son siège social à CH-1475 Forel, 34, route de la Condémine, inscrite au registre de commerce du canton de Fribourg (Suisse) sous le numéro 40.461,

représentée par Monsieur Marc BOSSARD, né le 9 juin 1957 à Charleroi, demeurant à professionnellement à CH-1475 Forel (Suisse), 34, route de la Condémine,

lui-même représentée aux présentes par Madame Joëlle WURTH, demeurant professionnellement à Beckerich, 6, rue Jos Seyler,

en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle restera - après avoir été signée "ne varietur" par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant - annexée aux présentes pour être formalisée avec le présent acte,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives.

La société présentement constituée est plus particulièrement régie par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et tout en étant soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial "SPF".

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "LANCE (SPF) SA".

Le siège social est établi dans la commune de Beckerich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 13.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la

Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 14.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité des actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation aux statuts, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant la partie comparante représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Marc BOSSARD, né le 9 juin 1957 à Charleroi, demeurant à professionnellement à CH-1475 Forel (Suisse), 34, route de la Condémine,

- Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (B) demeurant à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss,

- Monsieur Pascal REMOUCHAMPS, né le 28 novembre 1963 à Liège, demeurant à Esneux, 10, rue d'Avister.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mil quatorze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée ABH Fiduciaire SARL, inscrite sous le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.6o, établie et ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

3.- Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6 rue Jos Seyler.

Sur demande expresse du notaire instrumentant, la partie comparante déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), dont le contenu est le suivant:

#### **" Art. 3.**

(1) Est un investisseur éligible au sens de la présente loi toute personne suivante,

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

(2) Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs."

et déclare remplir les conditions d'application de la dite disposition respectivement de la dite loi.

DONT ACTE, fait et passé à Beckerich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wurth, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 février 2009. Relation: RED/2009/116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 3 février 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009019690/7851/152.

(090020105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Connaught Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 47.733.

Suite à la lettre signée en date du 22 décembre 2008, le conseil de gérance de la Société a été avisé de la démission de Mr. James Reid en qualité de gérant et ce, à compter du 31 décembre 2008. Mr. James Reid ne sera pas remplacé pour l'instant.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr. Anthony John Liddell NIGHTINGALE, Administrateur
- Mr. Charles Harry WILKEN, Administrateur
- Manacor (Luxembourg) S.A., Administrateur
- Mr. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Connaught Luxembourg S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009020206/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**BT Global Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 71.901.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 août 2008, acte n° 463 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ...

Jacques DELVAUX

Boîte postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2009020005/208/16.

(090020178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Carrelages Wedekind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 23, Potaschberg.

R.C.S. Luxembourg B 53.410.

Im Jahre zweitausendneun, am sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtswohnsitz zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft CARRELAGES WEDEKIND S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, Postaschberg 23, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 53.410, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft CARRELAGES WEDEKIND S.A. vormals genannt CARRELAGES WACHT POSE S.A. wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch notarielle Urkunde am 28. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 120 vom 9. März 1996. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt umgeändert gemäß Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 31. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1258 vom 29. August 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Werner Wedekind, Kaufmann, wohnhaft in D-54346 Mehring, Frankenstrasse 9.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Dame Rita Wedekind, geborene Schmitt, Kauffrau, wohnhaft in D-54346 Mehring, Frankenstrasse 9.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Vera Blees, wohnhaft in D-54295 Trier, Im Hopfengarten 21.

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Die Tagesordnung lautet:

1) Die Erhöhung des Gesellschaftskapitals in Höhe von einhundertfünfundneunzigtausend Euro (195.000.- EUR) durch die Einziehung von erwirtschafteten Gewinnen der Gesellschaft um es von derzeit hunderttausend Euro (100.000.- EUR) auf den Betrag von zweihundertfünfundneunzigtausend Euro (295.000.- EUR) zu bringen ohne Schaffung neuer Aktien.

2) Umänderung von Artikel 5 der Satzung.

II) Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit ihr formalisiert zu werden.

III) Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals in Höhe von einhundertfünfundneunzigtausend Euro (195.000.- EUR) durch die Einziehung von erwirtschafteten Gewinnen der Gesellschaft um es von derzeit hunderttausend Euro (100.000.- EUR) auf den Betrag von zweihundertfünfundneunzigtausend Euro (295.000.- EUR) zu bringen ohne Schaffung neuer Aktien.

Der Beweis der erwirtschafteten Gewinne der Gesellschaft wurde dem amtierenden Notar erbracht auf Grund der Bilanz vom 31. Dezember 2007. Eine Kopie dieser Bilanz bleibt, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Komparanten und dem Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben enregistriert zu werden.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Abänderung von Artikel 5 der Statuten um Ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital wird auf zweihundertfünfundneunzigtausend Euro (295.000.- EUR) festgesetzt. Es ist eingeteilt in viertausend (4.000) Aktien zu je dreiundsiebzig Euro und fünfundsiebzig Cent (73,75 EUR) pro Aktie.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparanten und die Intervenienten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsbüros sowie die Intervenienten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. WEDEKIND, R. SCHMITT, V. BLEES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 janvier 2009. Relation: REM/2009/128. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 3. Februar 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009020423/8085/64.

(090021442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Jovira Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.488.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020010/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01509. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Netjets Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.464.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NJI Sales, Inc., a U.S. corporation organized and incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at 15 E North Street, Dover, DE 19901, State of Delaware, United States of America,

hereby represented by Ms Emelie Marius, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 21, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Netjets Luxembourg Holding Company S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments



issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar each (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5 The ordinary shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments. Any shareholder who transfers one or more of his ordinary shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments. In the event any shareholder holding ordinary share(s) surrenders one or more ordinary shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such ordinary shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 Each Class B Manager on the Board must, for the period that he or she holds office, be resident in Luxembourg for tax purposes.

7.3 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

## **Art. 8. Board of managers.**

### 8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

### 8.2 Procedure

8.2.1 A meeting of the Board will not be regarded as being duly convened unless any Class B Manager attending the meeting is physically present at the place of meeting.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to any Class B Manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

#### 10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

#### 10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting

or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 11. Sole shareholder.**

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 16. General provisions.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of the signing of this deed and ends on December 31, 2009.

#### *Subscription and Payment*

NJI Sales Inc., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following physical persons are appointed as Class A Managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Peter RICHARDS, Chief Financial Officer of Netjets Inc., born on January 8, 1969, in Norfolk, State of Virginia, United States of America, with professional address at 4111 Bridgeway Avenue, Columbus, OH 43219, State of Ohio, United States of America;

- Mr Luis Filipe DE JESUS PINTO, Chief Financial Officer of Netjets Europe, born on October 2, 1960, in Lisbon, Portugal, with professional address at Edificio Cristal, Rua Calvet Magalhaes, no. 245, Bloco B, 2774-550 Paco de Arcos, Portugal; and

- Mr Alexander Theodore WERNER, Corporate Counsel of Netjets Europe, born on June 6, 1968, in New York, State of New York, United States of America, with professional address at 5 Young Street, London W8 5EH, United Kingdom.

2. The following physical persons are appointed as Class B Managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Jean Jacques JOSSET, born on June 12, 1974 in Saint Quentin, France, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Johannes DE ZWART, born on June 19, 1967 in The Hague, The Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour de janvier,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

NJI Sales, Inc., une société américaine, constituée et régie par les lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social se situe à 15 E North Street, Dover, DE 19901, l'Etat de Delaware, les Etats-Unis,

Ici représentée par Me Emelie Marius, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 janvier 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Netjets Luxembourg Holding Company S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5 Les parts sociales peuvent être rattachées aux instruments convertibles conformément aux modalités des instruments convertibles en question. Tout associé qui cède une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital de la Société à un tiers est obligé de céder une même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, conformément aux modalités applicables des instruments convertibles en question. Au cas où tout associé détenant la/les part(s) social(es) cède une ou plusieurs parts sociales à la Société, conformément à un rachat par la Société, cet associé est obligé de céder la même proportion d'instruments convertibles qui sont émis et qui sont rattachés à ces parts sociales, le cas échéant, à la Société, et la Société est obligée de rembourser lesdits instruments convertibles, le cas échéant, conformément aux modalités des instruments convertibles en question.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Chaque Gérant de Classe B doit, durant la durée de son mandat, être résident au Luxembourg d'un point du vue fiscal.

7.3 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

### Art. 8. Conseil de gérance.

#### 8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunira, au moins deux fois par exercice social, sur convocation de deux (2) gérants, au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera situé à Luxembourg.

8.2.2 Une réunion du Conseil ne sera considérée comme valablement convoquée que si chaque Gérant de Classe B participant à la réunion est physiquement présent au lieu de la réunion.

8.2.3 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.4 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.5 Un gérant peut donner une procuration à un Gérant de Classe B afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.6 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.7 Tout Gérant de Classe A peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.2.9 Le Conseil peut, à sa discrétion et sous réserve du meilleur intérêt de la Société, mettre à disposition des actionnaires et des créanciers de la Société toutes informations et/ou tous documents concernant la Société et ses opérations y compris les informations liées aux décisions prises par le Conseil, et suivant ce qui lui semble approprié.

### 8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### **Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

#### 10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### **Art. 11. Associé unique.**

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

### **Art. 16. Dispositions générales.**

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.



16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

*Souscription et Libération*

NJI Sales, Inc., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cent euros (EUR 1.400,-).

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes physiques suivantes sont nommées Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Peter RICHARDS, Chief Financial Officer de Netjets Inc., né le 8 janvier 1969 à Norfolk, l'Etat de Virginie, les Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111 Bridgeway Avenue, Columbus, OH 43219, l'Etat d'Ohio, les Etats-Unis d'Amérique;

- M. Luis Filipe DE JESUS PINTO, Chief Financial Officer de Netjets Europe, né le 2 octobre 1960 à Lisbon, Portugal, avec adresse professionnelle au Edificio Cristal, Rua Calvet Magalhaes, no. 245, Bloco B, 2774-550 Paco de Arcos, Portugal; et

- M. Alexander Theodore WERNER, Corporate Counsel de Netjets Europe, né le 6 juin 1968 à New York, l'Etat de New York, les Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5 Young Street, Londres W8 5EH United Kingdom, Royaume Uni.

2. Les personnes physiques suivantes sont nommées Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jean Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Johannes DE ZWART, né le 19 juin 1967 à La Haye, Les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. Marius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 janvier 2009. LAC/2009/3297. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019825/5770/520.

(090020180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Project Minerva Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.787.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 22 décembre 2008:

1. Démission de Mme Bodour Mohamed Abdullah Mohamed Y. Al Tamimi de ses fonctions de gérant de la Société prenant effet le 23 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Project Minerva Holding S.à r.l.

Wim J.A. Rits / Marcus J. Dijkerman

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009020198/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Igloo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.513.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020011/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01507. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**MSTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 144.472.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "FSTC S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 18, Am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132380,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Paul KLEINBART, indépendant, demeurant à L-6975 Rameldange, 18, Am Bounert.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

**Titre I.- Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MSTC S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet les prestations de services dans le domaine de la formation professionnelle continue.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "FSTC S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.
2. Monsieur Paul KLEINBART, indépendant, né à Chicago (Etats-Unis d'Amérique), le 14 septembre 1950, demeurant à L-6975 Rameldange, 18, Am Bounert, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KLEINBART; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/409. Reçu soixante quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019692/231/111.

(090020287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

#### **ARCHAND Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.228.

#### **EXTRAIT**

En date du 18 décembre 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur M. Dirk Wessels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

- M. Jorrit Cromptvoets avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2009020012/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### **Makitapen S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 144.468.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Kattia BALLON-COMBIER, née à Arequipa (Pérou) le 16 juin 1971, résidant au 176, avenue Daumesnil, F-75012 Paris;

2) Monsieur Gérald DIERICK, né à Mons (Belgique) le 11 juin 1963, résidant au 44, avenue de New-York, F-75016 Paris;

3) Monsieur Albert DECOSTER, né à Elisabethville (Congo) le 3 mars 1949, résidant au 4, avenue de la Gazelle, B-1180 Bruxelles.

Les comparants sub 1) et 2) sont ici représentés par Monsieur Albert DECOSTER, prénommé, en vertu de deux procurations délivrées sous seing privé en date du 23 janvier 2009.

Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Nom - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "MAKITAPEN S. à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est d'agir en tant que société de participation financière. Elle peut s'intéresser au travers de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leurs gestion et leur mise en valeur, de l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de l'emprunt et de la garantie par tous moyens de remboursement de la somme empruntée, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut en outre réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

Elle peut réaliser au Luxembourg et à l'étranger le commerce d'événementiels de tous ordres comportant la mise à disposition d'espaces, l'organisation de spectacles, expositions, séminaires, show-rooms, projections, conférences, salons, foires et tous types d'activités destinées soit à un public de professionnels soit aux particuliers. De même, elle peut assurer des prestations de conseil dans les domaines en relation avec son objet social et par extension à toutes activités liées aux médias de tous types.

Le négoce, l'achat et la vente d'objets de décoration, de mobiliers, de bijoux et de tous articles d'équipement de la maison et de la personne ainsi que toutes activités s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qui pourraient être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

### Capital - Parts sociales

**Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 12 500, (douze mille cinq cents euros) divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'après avoir été offertes en priorité aux associés et dans les proportions de leurs parts au moment de l'offre de rachat.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Gérance

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un collège des gérants.

Les gérants auront tous les pouvoirs d'agir au nom de la Société vis-à-vis des tiers en toute circonstance ainsi que d'accomplir ou d'approuver tout acte ou opération en rapport avec l'objet social de la Société et selon les modalités prévues dans les statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés aux assemblées générales par la loi ou par les statuts relèvent de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, de celle du collège des gérants.

En cas de pluralité de gérants, le collège des gérants désigne un président au sein de ses membres.

La Société pourra être engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du collège des gérants.

Le gérant ou le collège des gérants peuvent accorder des pouvoirs spécifiques à toute personne, en ce compris un gérant.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du collège des gérants seront adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Au cas où il ne serait pas possible de départager les votes des gérants, le président disposera d'une voix prépondérante.

Les pouvoirs et rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement, en sus ou en remplacement des premiers gérants, seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo - conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que gérant, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat conformément aux dispositions légales.

### Décisions des associés

**Art. 12.** Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si la majorité n'est pas atteinte à cette première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

A cette seconde assemblée, les décisions seront prises à la majorité des voix des associés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, la tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire pour autant que le nombre d'associés ne dépasse pas 25. Dans ce cas, chaque associé recevra par courrier, par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou tout autre moyen de télécommunication, le texte intégral de chaque résolution ou décision devant être prise. Chaque associé devra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède 25, les décisions des associés seront prises en assemblée générale. Dans ce cas, une assemblée générale sera tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, à la date de clôture, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs et des dettes de la Société, le compte de profits et pertes, ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à toute réserve jugée nécessaire par les associés.

### Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, ou un associé désigné, qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler les passifs de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs restants de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - Paiement*

Le capital a été souscrit comme suit:

1) Madame Kattia BALLON-COMBIER, préqualifiée . . . . .	1 part sociale
2) Monsieur Gérald DIERICK, préqualifié . . . . .	48 parts sociales
3) Monsieur Albert DECOSTER, préqualifié . . . . .	<u>51 parts sociales</u>
Total: . . . . .	100 parts sociales

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.200 EUR (mille deux cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Est nommé gérante pour une durée indéterminée:

Madame Kattia BALLON-COMBIER, née à Arequipa (Pérou) le 16 juin 1971, résidant au 176, avenue Daumesnil, F-75012 Paris.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

*Troisième résolution*

La société ratifie tous actes et engagements généralement quelconques pris au nom et pour le compte de la société en formation jusqu'au moment de sa constitution.

*Décision du gérant unique*

La gérante unique nomme Monsieur Albert DECOSTER, prénommé, fondé de pouvoirs afin qu'il procède à l'ouverture du compte bancaire au nom de MAKITAPEN S. à r.l. avec pleins pouvoirs pour cette ouverture et avec signature unique sur ce compte pour réaliser toutes opérations courantes de règlement et d'encaissements.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à le comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Docoster et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 janvier 2009. LAC/2009/3310. Reçu soixante-quinze euros Eur, 75.-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019833/5770/175.

(090020227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Swan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.771.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 7 janvier 2009 de la société NBK Capital Private Equity Fund Company B.S.C. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 26 novembre 2008:

Monsieur Samir Assaad, né le 29 avril 1970 en Cairo, l'Egypte demeurant à Sheikh Zayed Road, Precinct Building 3, UEA - Dubai en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 15 décembre 2008 pour une durée indéterminée:

Monsieur Ahmet Tataroglu, né le 24 septembre 1975 à Aydin, La Turquie, demeurant à Dereboyu Sokak No. 24 Sun Plaza Kat. 30 Maslak Istanbul, La Turquie en qualité de Gérant A de la Société.

Swan Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2009020196/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07893. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.891.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 4 février 2009.  
Pour extrait conforme  
Pour la société  
Jean SECKLER  
Le notaire

Référence de publication: 2009020035/231/14.

(090020658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Igloo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.513.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020013/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01505. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Montigny Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020015/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01503. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Montigny Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.992.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020018/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01495. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Baroo Energy Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.953.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein du président en la personne de Monsieur François LANNERS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2010.

Le 13 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

BAROO ENERGY HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur de Catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2009020209/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**RCP 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.014.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RCP 8 (Lux) S.à r.l.*

Signature

*un mandataire*

Référence de publication: 2009020020/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01525. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Friction Industries Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Founty Invest S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.844.

Im Jahre zweitausendundacht, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schiesser, mit Amtssitz in Luxembourg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft "Financière des Dahlias Holding S.A.H.", mit Sitz in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Nummer B 81.795,

hier vertreten durch ihr Verwaltungsratsmitglied Herrn Alain Lorang, Anwalt, beruflich wohnend in L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre,

welche Komparentin, vertreten wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, Folgendes zu beurkunden:

1) Die Komparentin ist alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "FOUNTY INVEST S.à r.l.", mit Sitz in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, gegründet laut Urkunde des amtierenden Notars vom 22. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 75 vom 27. Januar 2005, deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde des amtierenden Notars vom 5. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 527 vom 13. März 2006 und gemäss Urkunde des amtierenden Notars vom 12. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1851 vom 28. Juli 2008 und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Nummer B 103.844.

2) Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, den Namen der Gesellschaft abzuändern in "FRICTION INDUSTRIES CONSULTING S.à r.l..".

3) Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, dem Gesellschaftszweck der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, sowie deren Verwaltung, Kontrolle und deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen sowie das Halten und Verwalten von Patenten und Lizenzen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Förderung ihres Immobilienvermögens. Im allgemeinen kann sie Immobilien oder Anteile von Immobiliengesellschaften im Hinblick auf deren Weiterverkauf erwerben.

Ferner kann die Gesellschaft Sekretariats- und Verwaltungsdienstleistungen erbringen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise, mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können."

4) Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, den Sitz der Gesellschaft von L-1411 Luxemburg, 2, rue des Dahlias, nach L-1528 Luxemburg, 8, boulevard de la Foire, zu verlegen.

5) Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, eine Neufassung der Satzung in deutscher Sprache, welche wie folgt lautet:

" **Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, sowie deren Verwaltung, Kontrolle und deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen sowie das Halten und Verwalten von Patenten und Lizenzen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Förderung ihres Immobilienvermögens. Im allgemeinen kann sie Immobilien oder Anteile von Immobiliengesellschaften im Hinblick auf deren Weiterverkauf erwerben.

Ferner kann die Gesellschaft Sekretariats- und Verwaltungsdienstleistungen erbringen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise, mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen "FRICTION INDUSTRIES CONSULTING S.à.r.l."

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg.

Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je hundert Euro (EUR 100,00).

Alle Anteile wurden dem alleinigen Gesellschafter zuerteilt.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Satzung bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch Letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

**Art. 16.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar."

6) Die alleinige Gesellschafterin erklärt alsdann, ihre gesamten Anteile der Gesellschaft an die Gesellschaft "FRICTION INDUSTRIES CONSULTING LIMITED", mit Sitz in Gibraltar, 4, Giro's Passage, eingetragen im dortigen Handelsregister unter Nummer 100323, zum Preise von einem Euro (EUR 1,00 €) abzutreten,

letztere Gesellschaft ist vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Alain Lorang, Anwalt, beruflich wohnend in L-2551 Luxemburg, 41, avenue du X Septembre, dies annehmend mit der Erklärung, dass genannte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtmässig handeln kann.

Die Gesellschaft "Financière des Dahlias Holding S.A.H." erkennt an, soeben den Abtretungspreis erhalten zu haben, worüber sie Titel und Quittung bewilligt.

Alsdann ist dieser Urkunde beigetreten Herr Yusuf Meynioglu, Rechtsanwalt, beruflich wohnend in L-2551 Luxemburg, 41, avenue du X Septembre, handelnd in seiner Eigenschaft als Vollmachtnehmer von Herrn Markus Möller, Finanzberater, wohnhaft beruflich in L-1411 Luxemburg, 2, rue des Dahlias, welcher in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft handelt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ihm erteilt in Luxemburg am 19. November 2008, und welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt,

und erklärte im Namen des Vollmachtgebers gegenwärtige Anteilsabtretung im Namen und für Rechnung der Gesellschaft anzunehmen und sie als rechtmässig der Gesellschaft zugestellt betrachtet.

7) Die neue alleinige Gesellschafterin nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Herrn Markus Möller, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer genannter Gesellschaft und erteilt ihm Entlast.

Als neuer Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt Herr Richard Gauthrot, expert-comptable, geboren in Nancy (Frankreich) am 14. November 1960, beruflich wohnend in L-1528 Luxemburg, 8, boulevard de la Foire.

Die Gesellschaft ist rechtmässig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienen, dem Notar nach Vornamen, Namen, Stand und Wohnorte bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Lorang, Y. Meynioglu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. LAC/2008/47935. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009020406/227/147.

(090021426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Alamea Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.080.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 janvier 2009.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2009020021/2724/13.

(090019923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Kalea Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 janvier 2009.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2009020034/2724/13.

(090019921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Lavanco Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.368.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 318 en date du 11 avril 2005.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAVANCO HOLDING S.A.*

Fortis Interstrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020036/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00738. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Zone Opportunités Experts S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.587.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020092/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09831. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Cedar Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Cedar Logistics S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.320.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009020037/239/13.

(090020531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Oak Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Oak Logistics S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.691.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009020039/239/13.

(090020529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**NAP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 670.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.515.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Philippe LAMBERT

Référence de publication: 2009020084/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11183. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Art Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 121.873.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/02/2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009020110/9158/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02018. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**CM21 Participations, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.382.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020095/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09834. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**CM21 Participations, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.382.

Le Bilan au 30/10/2008 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020099/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09837. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Ernst & Young International Pension Scheme, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.212.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020102/7509/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02094. - Reçu 157,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Alapco Real Estate Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 101.978.

Nous soussignés, Stimo Consultancy Sàrl, 15 rue Jean Pierre Sauvage L 2514 Luxembourg, enregistré au RCSL No. B - 93773, avec effet au 31 décembre 2008, donnons notre démission dans la Société Alapco Real Estate Development SA RCSL No. B - 101978 en tant que:

- 1) Administrateur
- 2) Administrateur Délégué

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

STIMO CONSULTANCY S.à.r.l.

mr drs J.A.H.M. de Moor Fb

Expert-comptable

Référence de publication: 2009020213/2193/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Altafin S.à r.l./BV, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 73.828,60.**

Siège de direction effectif: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.471.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on this thirty-first day of December, before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

INTRUMA PARTICIPATIONS S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its offices at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B0136497 (hereinafter: the "Shareholder"), duly represented herein by Isabel Dias, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 23, 2008, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary and to remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

(I) the Shareholder is the sole holder of all shares in the issued and paid up capital of ALTAFIN B.V., a company incorporated and organised under the laws of the Netherlands, having its registered offices at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam, the Netherlands under no. 34258810 (the "Company") consisting of seven hundred thirty-eight thousand two hundred eighty-six (738,286) ordinary shares, each with a nominal value of ten eurocent (EUR 0.10).

(II) by a resolution of the managing director of the Company, validly adopted on December 15, 2008, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered seat, principal establishment and place of effective management from Amsterdam, the Netherlands to the city of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December, 2008 as at 24.00 hrs, without the Company being dissolved, with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to that resolution have been duly performed.

and proceeded to an extraordinary general meeting of shareholders of the Company of which the agenda was worded as follows:

(i) transfer of the registered seat, the principal establishment and place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the thirty-first day (31<sup>st</sup>) of December 2008 at 24.00 hrs, without the Company being dissolved, with full corporate and legal continuance;

(ii) consolidation of the number of shares of the Company in issue so as to result in a subscribed share capital of the Company of seven hundred thirty-eight thousand two hundred eighty-six (738,286) ordinary shares, each with a nominal value of ten eurocent (EUR 0.10);



(iii) adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ALTAFIN S.à r.l./BV and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered seat, the principal establishment and place of effective management of the Company to Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

(iv) amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality;

(v) approval of the opening balance sheet of the Company as at 31 December 2008, 24.00 hrs;

(vi) dismissal of the current managing director as of the thirty-first day (31<sup>st</sup>) of December 2008 at 24.00 hrs

(vii) appointment of:

- Mr Paul de Haan, residing in L-8379 Kleinbettingen at 17B, rue du Château d'Eau, the Grand Duchy of Luxembourg; and

- INTRUMA PARTICIPATIONS S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its offices at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B0136497,

as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration as from that date and time;

(viii) establishment of the registered seat, the principal establishment and place of effective management of the Company at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg

Thereupon, the appearing party, represented as stated herein above, requested the notary to record that:

*First resolution*

The sole Shareholder of the Company resolved to transfer the registered seat, the principal establishment and place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December 2008 as at 24.00 hrs, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance. The sole Shareholder further declared that all formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The sole Shareholder resolved to consolidate the number of shares in issue so as to result in a subscribed share capital of the Company of seven hundred thirty-eight thousand two hundred eighty-six (738,286) ordinary shares, each with a nominal value of ten eurocent (EUR 0.10);

*Third resolution*

The sole Shareholder resolved that the Company shall adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ALTAFIN S.à r.l./BV, shall accept the Luxembourg nationality and shall as from the thirty first (31<sup>st</sup>) day of December, 2008 as at 24.00 hrs be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

*Fourth resolution*

The sole Shareholder approved the opening balance sheet of the Company as at the thirty first day of December, 2008 as at 24.00 hrs, a copy of which shall remain attached to the present deed.

*Fifth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the sole Shareholder resolved to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

**Art. 1. Name, Seat and Duration.**

1. The name of the company is:

Altafin S.à r.l./B.V.

2. The seat of the company will be in Amsterdam.

3. The registered seat and principal establishment shall be in the city of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg as per the thirty first day of December two thousand eight at 24.00 hours.

4. The company has been entered into for an indefinite period of time.

**Art. 2. Purposes.** The purposes of the company are:

- to incorporate, to participate in any way whatsoever, to manage and to supervise enterprises and companies;
- to render guarantees and to bind the company or assets of the company on behalf of enterprises and companies with which the company forms a group;
- to render services to enterprises and companies;

- to finance enterprises and companies;
  - to lend and to borrow money;
  - to obtain, alienate, manage and to exploit items of property in general;
  - to perform all kind of financial activities;
- and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all this to be interpreted in the widest sense.

### **Art. 3. Capital and Shares.**

1. The corporate and authorized capital amounts to seventy three thousand eight hundred twenty-eight euro and sixty eurocent (EUR 73,828.60).
2. It is divided into seven hundred thirty-eight thousand two hundred eighty- six (738,286) ordinary shares, each with a nominal value of ten eurocent (EUR 0.10).
3. The shares are registered in the name of the holders.
4. No share-certificates shall be issued.

### **Art. 4. Register of shareholders.**

1. The Managing Board shall keep a register in which the names and addresses of all shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the shares, the date of the acknowledgement or notification, the amount paid on each share, and the class of the shares.
2. The names and addresses of those with a right of usufruct ('life interest') or a pledge on shares shall also be entered in the register, stating the date on which they acquired the right, and the date of acknowledgement or notification.
3. Each shareholder, each beneficiary of a life interest and each pledgee is required to give written notice of his address to the company.
4. The register shall be kept accurate and up to date. All entries and notes in the register shall be signed by a member of the Managing Board.
5. On application by a shareholder, a beneficiary of a life interest or a pledgee, the Managing Board shall furnish an extract from the register, free of charge, insofar as it relates to his rights in a share.
6. The Managing Board shall make the register available at the company's office for inspection by the shareholders.

### **Art. 5. Issue of shares.**

1. The issue of shares shall be effected pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders - hereinafter referred to as: the "general meeting" - which resolution can only be taken by a majority of three fourth (3/4) of the votes cast in a meeting where the entire issued share capital is present or represented, insofar as the general meeting has not designated another organ of the company in this respect. The resolution to issue shares requires a notarial deed to be executed before a notary in the Grand Duchy of Luxembourg.
2. For the issue of a share further an appropriate notarial deed, executed by a civil law notary, officiating in the Netherlands, in which deed all parties involved are represented, shall be required.
3. A resolution for the issue of shares shall stipulate whether shareholders have a right to pre-emption, with due observance of the provisions of the law.
4. The full nominal amount of each share must be paid in on issue.

### **Art. 6. Own shares.**

1. The company shall be entitled - subject to due observance of the relevant provisions of the law - to acquire its own fully paid in shares or the depositary receipts thereof.
2. The company may give loans in consideration of the taking or acquisition of shares in its capital, but only up to the amount of the distributable reserves.
3. The company shall not co-operate with the issue of registered certificates of beneficial ownership.

### **Art. 7. Transfer of shares, Life estate, Pledging.**

1. The transfer of shares as well as the creation or transfer of a limited right thereon, shall require an appropriate notarial deed, executed by a civil law notary, officiating in the Netherlands, in which deed all parties involved are represented.
2. The rights attached to the shares cannot be exercised by the new shareholder before the legal act has been acknowledged by the company or has been serviced on the company, according to the relevant provisions of the law, unless the company itself is a party to the legal act.
3. If a life estate is created or if the shares are pledged, the voting rights can be assigned to the estate holder or the pledgee.

### **Art. 8. Restrictions on transfer of shares, Approval.**

1. In order to be valid, any transfer of shares shall require the approval in accordance with the provisions of this article of the general meeting. The resolution can only be taken by a majority of three fourth (3/4) of the votes cast in a meeting where the entire issued share capital is present or represented. No approval is required if, either all shareholders have

approved the intended transfer in writing, which approval shall remain valid for three months, or a shareholder is obligated by law to transfer his shares to a prior shareholder.

2. A shareholder who wishes to transfer shares - in this article also referred to as the applicant - shall give notice of such intention to the management board by registered letter or against a receipt, which notice shall specify the number of shares he wishes to transfer and the person or the persons to whom he wishes to transfer the shares.

3. The management board shall be obliged to convene and to hold a general meeting within six weeks from the date of receipt of the notice referred to in the preceding paragraph. The contents of such notice shall be stated in the convocation.

4. If the meeting grants the approval requested, the transfer must take place within three months thereafter.

5. If:

- a. no such meeting as referred to in paragraph 3 has been held within the term mentioned in that paragraph;
- b. at that meeting no resolution has been adopted regarding the request for approval;
- c. such approval has been refused without the meeting having informed the applicant, at the same time as the refusal, of one or more interested parties who are prepared to purchase all the shares to which the request for approval relates, against payment in cash, the approval requested shall be deemed to have been granted and, in the case mentioned under a, shall be deemed to have been granted on the final day on which the meeting should have been held.

6. Unless the applicant and the party(ies) in the sense of paragraph 5 under c, interested designated by the general meeting and accepted by him agree otherwise as to the price or the determination of the price, the purchase price of the shares shall be determined by an expert, appointed at the request of the most willing party by the 'Institut des réviseurs d'entreprises'.

7. The applicant remains entitled to withdraw, until the expiry of one month after the determination of aforesaid price has been communicated to him in writing.

8. The costs of determining the price shall be borne:

- a. by the applicant if he withdraws;
- b. by the applicant as to one half and the purchasers as to the other half if the shares are purchased by the interested parties, on the understanding that each purchaser shall contribute in proportion to the number of shares purchased by him;
- c. by the company in cases not falling under a or b.

9. The company itself can only be an interested party as referred to in paragraph 5 under c with the consent of the applicant.

#### **Art. 9. Managing Board.**

1. The company shall have a Managing Board, consisting of one or more members.
2. The general meeting shall appoint the members of the Managing Board and shall be competent to dismiss or to suspend them at any time.
3. The general meeting shall determine the remuneration and further conditions of employment for each member of the Managing Board.

#### **Art. 10.**

1. The Managing Board shall be entrusted with the management of the company.
2. The general meeting shall be authorized to submit certain resolutions by the Managing Board to its approval, provided the general meeting shall notify the Managing Board in writing thereof.

#### **Art. 11. Representation.**

1. The Managing Board shall be authorized to represent the company.  
Two members of the Managing Board acting jointly are also authorized to represent the company.
2. In case of a conflict of interest with a member of the Managing Board, each and any member of the Managing Board remains entitled to represent the company.
3. Without regard to whether a conflict of interest exists or not, all legal acts of the company vis-à-vis a holder of all of the shares, whereby the company is represented by such shareholder, shall be put down in writing. For the application of the foregoing sentence, shares held by the company or its subsidiaries shall not be taken into account.
4. Paragraph 3 does not apply to legal acts that, under their agreed terms, form part of the normal course of business of the company.

**Art. 12.** In case one or more members of the Managing Board are prevented or incapacitated to act, the remaining members or the remaining member of the Managing Board shall be temporarily entrusted with the full management of the company, whereas in case all members of the Managing Board or the sole member of the Managing Board are pre-

vented or incapacitated to act, the management shall be temporarily entrusted to the person to be designated thereto each year by the general meeting.

**Art. 13. Financial year and Annual accounts.**

1. The financial year of the company shall be the calendar year.
2. Annually, within five months after the end of the financial year concerned - unless this term is extended by the general meeting with not more than six months by reason of special circumstances -, the Managing Board shall draw up the annual accounts consisting of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

Within said period the annual accounts and the annual report shall be available at the company's office for inspection by the shareholders.

3. The general meeting adopts the annual accounts.

**Art. 14. Profits.**

1. Five per cent (5%) of the net profit established in a financial year shall be allocated to the legal reserves of the company, until the legal reserves are up to ten per cent (10%) of the issued capital of the company.

2. The profits remaining after due observance of article 14 paragraph 1 shall be at the disposal of the general meeting

3. The distribution of the profits of the company may be paid according to the annual accounts adopted by the general meeting.

4. Dividends may be paid up only to the amount above the sum of the balances between net assets and paid in capital, increased with reserves which must be maintained by virtue of law.

5. The Managing Board may resolve to pay out an interim-dividend with due observance of the provision of article 14 paragraph 4.

6. The claim of a shareholder for payment of dividend will expire after a period of five years.

**Art. 15. General meetings of shareholders.**

1. The general meetings shall be held in the place where the company has its statutory seat. General meeting can also be held in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere provided that the decision will be taken in a meeting in which the entire issued share capital is present or represented.

2. A general meeting shall be held annually within six months after the end of the financial year concerned in which among other matters the annual accounts shall be adopted and the appropriation of profits shall be decided upon.

**Art. 16.**

1. The Managing Board shall convene the general meeting not later than on the fifteenth day prior to the meeting.

2. Shareholders shall be convened to general meetings by letters sent to their addresses as per the register as mentioned in article 4.

**Art. 17. The entire issued share capital is represented, Notes.**

1. Valid resolutions may be taken on all subjects on the agenda provided unanimously, as long as the entire issued share capital is represented at a general meeting, even though the formalities prescribed by law or the articles of association for the convocation and holding of meetings have not been complied with.

2. The Managing Board keeps a record of the resolutions made. If the Managing Board is not represented at a meeting, the chairman of the meeting shall provide the Managing Board with a transcript of the resolutions made as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the offices of the company for inspection by the shareholders. Upon request each of them shall be provided with a copy or an extract of such record at not more than the actual costs.

**Art. 18.**

1. On shares in its own capital acquired by the company no voting rights shall be exercised by the company.

Payment to the company on these shares will not take place.

2. At the determination of any majority or any quorum, required for passing of a resolution by the general meeting, the shares in its own capital acquired by the company shall be left out of consideration.

**Art. 19.**

1. The general meeting shall appoint the chairman of the meeting.

2. In case not stated otherwise by law or the articles of association, the general meeting decides with an absolute majority of votes, validly cast in a meeting where at least fifty per cent (50%) of the issued capital is present or represented.

3. Each share confers the right to cast one vote.

4. The Managing Board keeps a record of the resolutions made; article 17 paragraph 2 of the articles of association is equally applicable.

**Art. 20. Resolutions outside meetings, Notes.**

1. Resolutions of the shareholders may instead of in general meetings also be taken in writing provided this is done unanimously by all the shareholders entitled to vote.

2. The Managing Board shall keep a record of the resolutions thus made.

Each of the shareholders must procure that the Managing Board is informed in writing of the resolutions made in accordance with paragraph 1 as soon as possible.

The records shall be deposited at the offices of the company for inspection by the shareholders. Upon request each of them shall be provided with a copy or an extract of such record at not more than the actual costs.

**Art. 21. Amendment.** The resolution to amend the articles of association can only be taken by a majority of three fourth (3/4) of the votes cast in a meeting where the entire issued share capital is present or represented. The resolution to amend the articles of association requires a notarial deed to be executed before a notary in the Grand Duchy of Luxembourg.

In case a proposal for amendment of the articles of association is submitted to the general meeting simultaneously a copy of the proposal in which the verbatim text of the proposed amendment is embodied has to be deposited at the registered seat of the company for inspection by those who are entitled thereto by law, until the end of the meeting concerned. As from the day of deposit until the day of the general meeting, the copies shall be provided free of charge at the request of the shareholder. The deed of amendment requires a notarial deed of amendment of the articles of association to be executed before a Dutch notary.

**Art. 22. Dissolution.**

1. The resolution to dissolve the company can only be taken by a majority of three fourth (3/4) of the votes cast in a meeting where the entire issued share capital is present or represented. The resolution to dissolve the company requires a notarial deed to be executed before a notary in the Grand Duchy of Luxembourg.

A proposal to dissolve the company should be mentioned at the convocation of the general meeting

2. At the dissolution of the company by virtue of a resolution of the general meeting, the liquidation shall be effected by the Managing Board, unless the general meeting shall decide otherwise.

3. The general meeting shall fix the remuneration of the liquidators.

4. The liquidation shall be effected with due observance of the applicable provisions of the law.

5. The remainder of the assets of the company after payment of all creditors shall be transferred to the shareholders in proportion to the nominal value of their shareholding.

6. The liquidation shall otherwise be subject to the provisions of Title 1 of Book 2 Dutch Civil Code and the relevant provisions of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended from time to time (the "Law").

7. During the liquidation the articles of association shall remain applicable insofar as possible.

**VI. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Sixth resolution*

The sole Shareholder resolved to dismiss Intrud Management B.V. as managing director of the Company with effect from the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December, 2008 at 24.00 hrs.

*Seventh resolution*

The sole Shareholder resolved to appoint as per the thirty first (31<sup>st</sup>) day of December, 2008 as at 24.00 hrs the following persons as managers of the Company for an unlimited duration:

(a) Mr Paul de Haan, residing in L-8379 Kleinbettingen at 17B, rue du Château d'Eau, the Grand Duchy of Luxembourg; and

(b) INTRUMA PARTICIPATIONS S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its offices at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B0136497.

*Eighth resolution*

The sole Shareholder resolved to establish the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg.

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

### *Capital duty*

No capital duty shall be payable with respect to the migration of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg on the basis of application of the capital duty exemption provided for under the provisions of Article 4(2) of the European Directive on Capital Duty (EC/69/335).

### *Closing statements*

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, that the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le trente et un décembre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

#### **A COMPARU**

INTRUMA PARTICIPATIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 17 boulevard Prince Henri, enregistré auprès du R.C.S. de Luxembourg sous numéro 136497, ici dûment représentée par Isabel Dias, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 23 décembre 2008 ("l'Actionnaire"), ladite procuration, après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumises ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire est le seul actionnaire de ALTAFIN B.V., une société constituée et organisée selon les lois des Pays Bas ayant son siège social à Amsterdam, Amsteldijk 166, 1079 HH Amsterdam, les Pays Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous numéro 3425 8810 (la "Société").

II. Que par résolution du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 15 décembre 2008, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social, son principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société d'Amsterdam à Luxembourg-Ville, avec effet le trente et un décembre 2008 à 24.00 heures, sans dissolution de la société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Pays Bas afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

et que l'Actionnaire a procédé de tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société sous l'ordre du jour suivant:

(i) transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société d'Amsterdam, les Pays Bas à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg, avec effet le trente et un décembre 2008 à 24.00 heures, sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire;

(ii) consolidation de nombre d'actions de la Société souscrit en résultant d'un capital social de sept cent trente-huit mille deux cents quatre-vingt-six (738.286) parts sociales, ayant un valeur nominale de dix euro cents (0.10 EUR) chacune;

(iii) adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec le nom Altafin S.à r.l./B.V. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, de son principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

(iv) approbation du bilan de la Société au trente et un décembre 2008, à 24.00 heures;

(v) modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifiée au point 2 ci-dessus;

(vi) prise de connaissance de la démission, effective à la date de l'Assemblée, du seul administrateur de la Société, et d'accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat d'administrateur de la Société;

(vii) nomination de deux (2) gérants pour une durée illimitée; et

(viii) établissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société au L-1724 Luxembourg, 17 boulevard Prince Henri.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit précédemment, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

### *Première résolution*

L'Actionnaire a décidé de transférer le siège social, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société d'Amsterdam, les Pays Bas vers la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg avec effet du trente et un décembre 2008, à 24.00 heures, sans que soit dissoute la Société mais, au contraire, avec une complète continuité légale et statutaire.

L'Actionnaire a déclaré en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Pays Bas afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplis.

#### *Seconde résolution*

L'Actionnaire a décidé que le capital social de la Société sera consolidé, en résultant d'un capital émis actuel de sept cent trente-huit mille deux cents quatre-vingt-six (738.286) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix cents d'euro (0,10 EUR) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire a décidé que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec le nom Altafin S.à r.l./BV, accepte la nationalité luxembourgeoise et sera du trente et un décembre 2008 à 24.00 heures, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire approuve le bilan d'ouverture de la Société au trente et un décembre 2008 à 24.00 heures dont une copie restera attachée au présent acte.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire a décidé d'amender et de reformuler complètement les Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois du Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Nom, siège et Durée.**

1. Le nom de la société est:  
Altafin S.à r.l./B.V.
2. Le siège de la société se trouve à Amsterdam.
3. Le siège social et l'établissement principal de la société seront établis dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, au jour du trente et un décembre deux mille huit à 24.00 heures.
4. La société a été enregistrée pour une durée indéterminée.

#### **Art. 2. Objets.** Les objets de la société sont:

- enregistrer, participer d'une manière ou d'une autre à, gérer et superviser des entreprises et des sociétés;
  - fournir des garanties et lier la société ou les actifs de la société pour le compte d'entreprises ou de sociétés avec lesquelles la société forme un groupe;
  - fournir des services aux entreprises et aux sociétés;
  - financer des entreprises et des sociétés;
  - prêter et emprunter de l'argent;
  - obtenir, aliéner, gérer et exploiter des biens en général;
  - mener tous types d'activités financières;
- et effectuer tout ce qui s'y rapporte ou qui pourrait y être favorable, tout ceci devant être interprété dans le sens le plus large.

#### **Art. 3. Capital et Actions.**

1. Le capital autorisé s'élève à soixante-treize mille huit cent vingt-huit euros et soixante cents d'euro (EUR 73.828,60).
2. Il est divisé en sept cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-six (738.286) actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) chacune.
3. Les actions souscrites sont au nom des titulaires.  
Aucun titre d'action ne sera émis.

#### **Art. 4. Registre des actionnaires.**

1. Le Comité de direction doit tenir un registre sur lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les actionnaires, faisant figurer la date d'acquisition des actions, la date de reconnaissance ou de notification, le montant versé sur chaque action et la classe des actions.
2. Les noms et adresses des personnes détenant un droit d'usufruit ("intérêt viager") ou un nantissement sur des actions doivent également être inscrits sur le registre, avec la date d'acquisition du droit et la date de reconnaissance ou de notification.
3. Chaque actionnaire, chaque bénéficiaire d'intérêt viager et chaque créancier gagiste doit transmettre son adresse par écrit à la société.
4. Le registre doit être correct et à jour. Les entrées et les notes contenues dans le registre doivent toutes être signées par un membre du Comité de direction.

5. A la demande d'un actionnaire, d'un bénéficiaire d'intérêt viager ou d'un créancier gagiste, le Comité directeur doit fournir un extrait du registre, gratuitement, dans la mesure où il concerne ses droits dans une action.

6. Le Comité de direction doit mettre le registre à disposition au bureau de la société afin que les actionnaires puissent le consulter.

#### **Art. 5. Émission d'actions.**

1. Les actions seront émises suite à une résolution de l'assemblée générale des actionnaires - ci-après appelée "assemblée générale" -, cette résolution pouvant seulement être prise à la majorité des trois quarts (3/4) des votes, exprimés au cours d'une assemblée à laquelle l'ensemble du capital social émis est présent ou représenté, dans la mesure où l'assemblée générale n'a pas désigné d'autre organe de la société à cette fin. La résolution relative à l'émission d'actions nécessite un acte notarié pour pouvoir être exécutée devant un notaire établi au Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'émission d'une action nécessite un acte notarié approprié, exécuté par un notaire de droit civil établi aux Pays-Bas, dans lequel toutes les parties intéressées sont représentées.

3. Une résolution concernant l'émission d'actions doit établir si les actionnaires bénéficient d'un droit de préemption, dans le respect des dispositions légales.

4. La totalité du montant nominal de chaque action doit être libérée à l'émission.

#### **Art. 6. Actions propres.**

1. La société a le droit - dans le respect des dispositions légales applicables - d'acquérir ses actions propres entièrement libérées ou les certificats de dépôt correspondants.

2. La société peut accorder des prêts en considération de l'achat ou de l'acquisition d'actions dans son capital, mais seulement jusqu'à hauteur des réserves disponibles.

3. La société ne doit pas coopérer avec la question des certificats nominatifs de propriété bénéficiaire.

#### **Art. 7. Transfert d'actions, Domaine viager, Nantissement.**

1. Le transfert d'actions ainsi que la création d'un droit limité sur celles-ci nécessitent un acte notarié approprié, exécuté par un notaire de droit civil établi aux Pays-Bas, dans lequel toutes les parties intéressées sont représentées.

2. Les droits rattachés aux actions ne peuvent pas être exercés par le nouvel actionnaire avant la reconnaissance de l'acte juridique par la société ou la notification à la société, selon les dispositions légales pertinentes, à moins que la société ne constitue elle-même une partie à l'acte juridique.

3. Si un domaine viager est créé ou si les actions sont gagées, les droits de vote peuvent être conférés au détenteur ou au créancier gagiste.

#### **Art. 8. Restrictions sur le transfert d'actions, Approbation.**

1. Pour être valide, tout transfert d'actions nécessite une approbation, conformément aux dispositions de cet article de l'assemblée générale. La résolution peut seulement être prise à la majorité des trois quarts (3/4) des votes exprimés au cours d'une assemblée à laquelle l'ensemble du capital social émis est présent ou représenté. Aucune approbation n'est nécessaire si tous les actionnaires ont approuvé par écrit le transfert envisagé, ce qui demeurera valide pendant trois mois, ou si un actionnaire est légalement obligé de transférer ses actions à un actionnaire prioritaire.

2. Un actionnaire souhaitant transférer des actions - également appelé demandeur dans cet article - doit aviser le Comité de direction de cette intention, par lettre recommandée ou avec accusé de réception, en spécifiant le nombre d'actions qu'il souhaite transférer et la personne ou les personnes à qui il voudrait transférer les actions.

3. Le Comité de direction doit alors convoquer et tenir une assemblée générale dans les six semaines suivant la date de réception de l'avis mentionné dans le paragraphe précédent. Le contenu d'un tel avis doit être exposé dans la convocation.

4. Si l'assemblée générale accorde l'approbation demandée, le transfert doit avoir lieu dans les trois mois qui suivent.

5. Si:

a. aucune assemblée générale telle que mentionnée dans le paragraphe 3 n'a été tenue dans les délais fixés dans ce même paragraphe;

b. lors de la session, aucune résolution n'a été adoptée par rapport à la demande d'approbation;

c. une telle approbation a été rejetée sans que l'assemblée n'ait dans le même temps informé le demandeur d'une ou de plusieurs parties intéressées, qui sont prêtes à acheter toutes les actions auxquelles se rapporte la demande d'approbation, contre un paiement en espèces,

l'approbation demandée sera considérée comme accordée, et dans le cas cité au point a, sera considérée comme accordée au dernier jour auquel aurait dû se tenir l'assemblée générale.

6. Le prix d'achat des actions sera fixé par un expert désigné à la demande de la partie la plus consentante par ' l'Institut des réviseurs d'entreprises', à moins que le demandeur et la/les partie(s) intéressée(s) au sens du point c paragraphe 5, désignée(s) par l'assemblée générale et acceptée(s) par lui, s'entendent sur un autre prix ou une autre détermination de prix.



7. Le demandeur conserve le droit de se retirer, et ce jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois, à compter de la date à laquelle la détermination du prix mentionné ci-dessus lui a été communiquée par écrit.

8. Les coûts de la détermination du prix sont à la charge:

- a. du demandeur s'il se retire;
- b. du demandeur pour moitié et des acheteurs pour moitié, si les parties intéressées achètent les actions, en partant du principe que chaque acheteur doit verser une contribution proportionnelle au nombre d'actions qu'il a achetées;
- c. de la société dans les cas autres que a ou b.

9. La société elle-même peut seulement être une partie intéressée au sens du point c paragraphe 5, avec l'accord du demandeur.

#### **Art. 9. Comité de direction.**

1. La société doit avoir un Comité de direction, composé d'un ou de plusieurs membres (directeurs).
2. L'assemblée générale désigne les membres du Comité de direction et a le pouvoir de les licencier ou de les suspendre à tout moment.
3. L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres conditions d'emploi pour chaque membre du Comité de direction.

#### **Art. 10.**

1. Le Comité de direction est chargé de diriger la société.
2. L'assemblée générale a le droit de soumettre certaines résolutions au Comité de direction pour approbation, à condition que l'assemblée générale en avise le Comité de direction par écrit.

#### **Art. 11. Représentation.**

1. Le Comité de direction a le droit de représenter la société.  
Deux membres du Comité de direction agissant conjointement ont également le droit de représenter la société.
2. En cas de conflit d'intérêt impliquant un membre du Comité de direction, chaque membre du Comité de direction demeure autorisé à représenter la société.
3. Que le conflit d'intérêt existe ou pas, tous les actes juridiques de la société vis-à-vis d'un porteur de toutes les actions, établissant que la société est représentée par un tel porteur, doivent être effectués par écrit. Les actions détenues par la société ou par ses succursales ne seront pas prises en compte dans l'application de la phrase précédente.
4. La paragraphe 3 ne s'applique pas aux actes juridiques relevant, dans ses modalités fixées, du cours normal des affaires de la société.

**Art. 12.** Si un ou plusieurs membres du Comité de direction sont empêchés ou incapables d'agir, les autres membres ou les autres membres du Comité de direction seront temporairement chargés de diriger l'ensemble de la société, tandis que si tous les membres du Comité de direction ou le seul membre du Comité de direction est/sont empêché(s) ou incapable(e) d'agir, la direction sera temporairement confiée à la personne désignée à cette fin chaque année lors de l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Exercice comptable et Comptes annuels.**

1. L'exercice comptable de la société correspond à l'année calendaire.
2. Chaque année, dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice comptable concerné - à moins que ce délai ne soit prolongé par l'assemblée générale, de six mois maximum au vu de circonstances particulières -, le Comité de direction établit les comptes annuels, qui se composent d'un bilan, d'un compte de résultat et de notes explicatives.  
Durant ladite période, les comptes annuels et le rapport annuel doivent être mis à la disposition des actionnaires souhaitant les consulter, au bureau de la société.
3. L'assemblée générale adopte les comptes annuels.

#### **Art. 14. Bénéfices.**

1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets sur un exercice comptable seront alloués aux réserves légales de la société, jusqu'à ce que les réserves légales atteignent 10% pour cent (10%) du capital émis de la société.
2. Le reste des bénéfices après application de l'article 14, paragraphe 1, est mis à la disposition de l'assemblée générale.
3. Les bénéfices de la société sont distribués selon les comptes annuels adoptés par l'assemblée générale.
4. Les dividendes peuvent être versés seulement jusqu'à hauteur d'un montant au-delà de la somme des soldes entre l'actif net et le capital versé, augmenté des réserves à maintenir en vertu de la loi.
5. Le Comité de direction peut décider de verser un acompte sur dividende, dans le respect de la disposition de l'article 14 paragraphe 4.
6. La demande de paiement de dividende d'un actionnaire expire à l'issue d'une période de cinq ans.

**Art. 15. Assemblée générale d'actionnaires.**

1. Les assemblées générales auront lieu au siège statutaire de la société. L'assemblée générale peut également avoir lieu au Grand Duché de Luxembourg ou ailleurs, tant que la décision soit prise au cours d'une assemblée à laquelle l'ensemble du capital social émis de la société est présent ou représenté.

2. L'assemblée générale doit se réunir annuellement, dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice comptable concerné, au cours duquel les comptes annuels sont entre autres adoptés et la distribution des bénéfices est définie.

**Art. 16.**

1. Le Comité de direction convoque l'assemblée générale au plus tard quinze jours avant la réunion.

2. Les actionnaires sont convoqués aux assemblées générales par lettre envoyée à leur adresse figurant sur le registre selon l'article 4.

**Art. 17. L'ensemble du capital social émis est représenté, Notes.**

1. Des résolutions valides peuvent être prises sur tout sujet à l'ordre du jour, prévu à l'unanimité, tant que la totalité du capital social émis est représenté à l'assemblée générale, même si les formalités prévues par la loi ou par les statuts en vue de la convocation et de la tenue d'une assemblée générale n'ont pas été respectés.

2. Le Comité de direction conserve les dossiers des résolutions adoptées. Si le Comité de direction n'est pas représenté à une assemblée générale, le président de l'assemblée générale doit remettre au Comité de direction une copie des résolutions prises, aussitôt que possible après l'assemblée générale. Les archives doivent être mises à disposition au bureau de la société, afin que les actionnaires puissent les consulter. Chacun d'eux reçoit sur demande une copie ou un extrait de ce dossier, au coût effectif.

**Art. 18.**

1. La société ne peut pas exercer son droit de vote sur des actions de son propre capital acquises par la société.

La société ne reçoit aucun paiement pour ces actions.

2. Dans la détermination d'une majorité ou d'un quorum, nécessaire pour faire adopter une résolution par l'assemblée générale, les actions de son propre capital acquises par la société ne seront pas prises en considération.

**Art. 19.**

1. L'assemblée générale désigne le président de l'assemblée générale.

2. Sauf prescription contraire prévue par la loi ou les statuts, l'assemblée générale statue à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés au cours d'une assemblée générale à laquelle au moins cinquante pour cent (50%) du capital émis est présent ou représenté.

3. Chaque action octroie le droit d'exprimer un vote.

4. Le Comité de direction archive les résolutions adoptées; l'article 17 paragraphe 2 des statuts est également applicable.

**Art. 20. Résolutions prises en dehors des assemblées générales, Notes.**

1. Les résolutions des actionnaires peuvent également être prises par écrit, à condition d'être adoptées à l'unanimité par tous les actionnaires autorisés à voter.

2. Le Comité de direction doit conserver les dossiers des résolutions adoptées. Chaque actionnaire doit veiller à ce que le Comité de direction soit informé au plus vite par écrit des résolutions adoptées selon le paragraphe 1.

La documentation doit être disponible au bureau de la société pour que les actionnaires puissent la consulter. Sur demande, chaque actionnaire reçoit une copie ou un extrait dudit dossier, au coût effectif.

**Art. 21. Modification.** La résolution visant à modifier les statuts peut être adoptée seulement à la majorité des trois quarts (3/4) des votes exprimés au cours d'une assemblée générale à laquelle l'ensemble du capital social émis est présent ou représenté. La résolution visant à modifier les statuts nécessite un acte notarié pour pouvoir être exécutée au Grand Duché de Luxembourg.

Si une proposition de modification des statuts est soumise à l'assemblée générale, une copie de la proposition faisant l'objet du compte-rendu de la modification proposée doit être remise simultanément au siège social de la société, pour pouvoir être consultée par les personnes légalement autorisées, jusqu'à la fin de l'assemblée générale concernée. A partir de la date de dépôt jusqu'à la fin de l'assemblée générale, les copies seront délivrées gratuitement à la demande de l'actionnaire. L'acte de modification nécessite un acte notarié de modification des statuts pour pouvoir être exécuté devant un notaire établi au Grand Duché de Luxembourg.

**Art. 22. Dissolution.**

1. La résolution concernant la dissolution de la société peut être adoptée seulement à la majorité des trois quarts (3/4) des votes exprimés au cours d'une assemblée générale à laquelle l'ensemble du capital social émis est présent ou représenté. La résolution concernant la dissolution de la société nécessite un acte notarié pour pouvoir être exécutée au Grand Duché de Luxembourg.

Une proposition de dissolution de la société doit être mentionnée dans la convocation de l'assemblée générale.

2. Lors de la dissolution de la société en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, la liquidation doit être effectuée par le Comité de direction, à moins que le Comité de direction n'en décide autrement.
3. L'assemblée générale détermine la rémunération des liquidateurs.
4. La liquidation doit être effectuée dans le respect des dispositions légales applicables.
5. Le reliquat des actifs de la société après rémunération de tous les créanciers doit être transféré aux actionnaires, proportionnellement à la valeur nominale de leur participation.
6. La liquidation est autrement soumise aux dispositions du Titre 1 Livre 2 du Code civil néerlandais.
7. Pendant la liquidation, les clauses statutaires demeurent applicables dans la mesure du possible.

*Sixième résolution*

L'Actionnaire a décidé de prendre connaissance de la démission, effective à trente et un décembre 2008 à 24.00 heures, de Intrud Management B.V. le seul administrateur de la Société et d'accorder à pleine décharge pour l'accomplissement de son mandat d'administrateur de la Société.

*Septième résolution*

L'Actionnaire a décidé de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée:

- (a) Mr Paul de Haan, administrateur, dont l'adresse est à 17B, rue du Château d'Eau, Grand Duché de Luxembourg;
- (b) INTRUMA PARTICIPATIONS S.à r.l., ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 17 boulevard Prince Henri, enregistré auprès du R.C.S. de Luxembourg sous numéro 136497.

*Huitième résolution*

L'Actionnaire a décidé d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société au L-1724 Luxembourg, 17 boulevard Prince Henri.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Droit d'apport - Exemption*

Aucun droit d'apport ne sera dû à Luxembourg en raison du transfert du lieu de direction effective de la Société des Pays-Bas au Luxembourg. Il est fait référence à l'exemption fournie par les provisions de l'Article 4(2) du Directive Européenne concernant le droit d'apport (EC/69/335).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. LAC/2009/390. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019838/5770/613.

(090020266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Ernst & Young International Pension Scheme, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.212.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020104/7509/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02089. - Reçu 121,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Back Up Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 85.718.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ...

Signature.

Référence de publication: 2009020111/2193/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Back Up International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 85.866.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ...

Signature.

Référence de publication: 2009020113/2193/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Alapco Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 101.972.

Nous soussignés, Stimo Consultancy Sàrl, 15 rue Jean Pierre Sauvage L 2514 Luxembourg, enregistré au RCSL No. B - 93773, avec effet au 31 décembre 2008, donnons notre démission dans la Société Alapco Holding Luxembourg SA RCSL No. B - 101972 en tant que:

- 1) Administrateur
- 2) Administrateur Délégué

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

STIMO CONSULTANCY S.à.r.l.  
mr drs J.A.H.M. de Moor Fb  
*Expert-comptable*

Référence de publication: 2009020215/2193/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Standard S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 15.235.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 13 janvier 2009, Messieurs Marc BOLAND, Joeri STEEMAN et Karl LOUARN ainsi que Monsieur Pascoal DA SILVA, ont démissionné avec effet immédiat de leurs mandats respectivement d'administrateurs et commissaire aux comptes de la société

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Standard S.A., Société Anonyme

24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg

Marc BOLAND / Joeri STEEMAN / Karl LOUARN / Pascoal DA SILVA

Référence de publication: 2009020115/1267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10894. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Calzalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.080.

Le bilan au 31/12/2008 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009020117/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10191. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Financière Daunou 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 941.425,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020119/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00497. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Urbano Peinture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.391.

Par la présente nous vous informons que la Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., ayant son siège social rue de l'Industrie, coin des Artisans, L-3895 Foetz, démissionne de son poste de Commissaire aux comptes de la société URBANO PEINTURE S.A., immatriculée au RC B 127.391 et avec siège social 90, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Le 31 juillet 2008.

FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A.

Signature

La Direction

Référence de publication: 2009020130/1439/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Maxtor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.530.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020122/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00509. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Elati Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.586.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020124/2256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10022. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Wheels Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 96.809.

Je vous informe par la présente de ma démission du poste d'administrateur unique avec effet immédiat au sein de votre société WHEELS COMMUNICATION S.A inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 96.809.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Jean Christophe PONSSON.

Référence de publication: 2009020129/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Fairchild Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.317.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAIRCHILD PARTICIPATION S.A., Société Anonyme  
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009020182/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10763. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Overpack Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.481.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020132/2256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10019. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Overpack Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.481.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020133/2256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10016. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.229.558.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 4 juin 2008 entre IP (Russia) Holding Limited, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, GBZ Gibraltar immatriculée sous le numéro 98569 avec le Registre des Sociétés de Gibraltar et International Paper (Russia) Holding Company, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique immatriculée sous le numéro 2854719 avec le Secretary of the State of Delaware, les 2,334,733 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 sont transféré comme suit:

- International Paper (Russia) Holding Company, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 2854719 avec le Secretary of the State of Delaware, à partir de ce jour, est l'associé de la société et détient 2,334,733 parts sociales parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant A

Référence de publication: 2009020203/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Zoom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9169 Mertzig, 13A, rue de Colmar-Berg.

R.C.S. Luxembourg B 99.348.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020134/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10116. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Voyages Vandivinit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5683 Dalheim, 17, Kiischtestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 37.860.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020135/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10120. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Pizzeria Rossini, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.612.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020136/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10133. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Pharmakon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.570.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020137/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10137. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---